

Brochure: Numéro d'identification national Concerne les personnes physiques



Au cours de la dernière décennie, l'Union Européenne (UE) a mis en place un ensemble exhaustif de règles visant à renforcer la protection des consommateurs et des investisseurs. Le dernier volet consiste en la révision du règlement et de la directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID II/MiFIR), qui s'applique depuis 2018. MiFID II/MiFIR visent à créer un règlement uniforme pour la fourniture de services de placement dans l'UE.

Les nouvelles règles introduisent des exigences supplémentaires de déclaration des transactions pour les sociétés d'investissement et les places boursières. Le Credit Suisse en Suisse doit également se conformer à ces exigences et communiquer dans certaines circonstances le nom du titulaire du compte aux autorités de régulation et aux places boursières concernées. Dans ce contexte, les personnes physiques sont identifiées par leur numéro d'identification national.

Pourquoi le Credit Suisse a-t-il besoin de mon numéro d'identification national?

Le Credit Suisse en Suisse doit communiquer l'identité des titulaires de compte aux places boursières et aux autorités de régulation concernées. Cette règle s'applique à tous les titulaires de compte participant à une activité de négoce avec la banque dans le cas où leurs transactions sont effectuées sur des places boursières de l'UE.

Comment mon numéro d'identification national est-il déterminé?

MiFIR prévoit l'obligation de fournir des numéros d'identification nationaux et les pays de l'EEE (Espace économique européen) ont précisé quels numéros doivent être utilisés. Si plusieurs numéros sont possibles, ils sont classés par ordre de priorité. Vous devez toujours chercher à fournir le numéro d'identification national ayant le plus haut degré de priorité. Des règles distinctes sont définies pour les pays hors EEE, tel que présenté dans le présent document.

Quel numéro d'identification national dois-je fournir en tant que ressortissant de l'EEE?

- Si vous êtes un ressortissant autrichien, allemand, français, hongrois, irlandais ou luxembourgeois: la banque n'a pas besoin d'informations complémentaires de votre part, puisque le règlement nous permet de créer un identifiant MiFIR en votre nom.
- Si vous êtes ressortissant estonien, espagnol, islandais, italien, maltais ou polonais: le tableau en annexe présente les numéros d'identification nationaux acceptés par nationalité. Les numéros d'identification nationaux valides dans chaque pays sont répertoriés dans l'ordre de priorité souhaité par le pays concerné. Vous devez toujours chercher à fournir l'identifiant indiqué en priorité 1. Si l'identifiant indiqué en priorité 1 ne peut pas être fourni, vous pouvez fournir l'identifiant indiqué en priorité 2. Si vous ne fournissez aucun des identifiants nationaux requis, vous risquez prochainement de ne plus

pouvoir effectuer de transactions avec nous sur les marchés de l'UE.

- Si vous êtes ressortissant d'un autre pays de l'EEE: le tableau en annexe présente les numéros d'identification nationaux acceptés par nationalité. Les numéros d'identification nationaux valides dans chaque pays sont répertoriés dans l'ordre de priorité souhaité par le pays concerné. Vous devez toujours chercher à fournir l'identifiant indiqué en priorité 1. Si l'identifiant indiqué en priorité 1 ne peut pas être fourni, vous pouvez fournir l'identifiant indiqué en priorité 2. Si vous ne possédez aucun des identifiants nationaux requis, le règlement autorise la banque à créer un identifiant MiFIR en votre nom. Dans ce cas, la banque n'a pas besoin d'informations complémentaires de votre part.

Quel numéro d'identification national dois-je fournir en tant que non-ressortissant de l'EEE?

Votre numéro de passeport national doit être enregistré. Si vous ne possédez pas de passeport, le règlement autorise la banque à créer un identifiant en votre nom dans le cadre du MiFIR. Dans ce cas, vous n'avez rien à fournir.

Quel numéro d'identification national dois-je fournir en tant que ressortissant de plusieurs pays?

Le règlement définit le numéro d'identification national prioritaire dans le cadre du MiFIR. La logique suivante s'applique:

- En tant que ressortissant de plusieurs pays de l'EEE: vous devez fournir le numéro d'identification national du pays qui arrive en premier dans la liste (liste des codes pays triés par ordre alphabétique).

- En tant que ressortissant d'un pays de l'EEE et d'un pays non-EEE: vous devez fournir le numéro d'identification national de la nationalité de l'EEE.
- En tant que ressortissant de plusieurs pays non-EEE: vous devez fournir le numéro d'identification national du pays qui arrive en premier selon l'ordre alphabétique des codes pays à deux lettres. La liste complète des codes pays est disponible ici: <https://www.iso.org/iso-3166-country-codes.html>.

Annexe: tableau répertoriant les numéros d'identification nationaux

| Code de pays ISO | Nationalité | Priorité 1 | Priorité 2 | Priorité 3 |
|------------------|--------------------|--|--|--|
| AT | Autriche | Le règlement permet à la banque de créer un identifiant unique - aucune action n'est requise de votre part | | |
| BE | Belgique | Numéro national belge (Numéro de registre national – Rijksregisternummer) | Le règlement permet à la banque de créer un identifiant unique - aucune action n'est requise de votre part | |
| BG | Bulgarie | Numéro personnel bulgare | Le règlement permet à la banque de créer un identifiant unique - aucune action n'est requise de votre part | |
| CY | Chypre | Numéro de passeport national | Le règlement permet à la banque de créer un identifiant unique - aucune action n'est requise de votre part | |
| CZ | République tchèque | Numéro d'identification national | Numéro de passeport | Le règlement permet à la banque de créer un identifiant unique - aucune action n'est requise de votre part |
| DE | Allemagne | Le règlement permet à la banque de créer un identifiant unique - aucune action n'est requise de votre part | | |
| DK | Danemark | Code d'identité personnel code alpha-numérique à 10 caractères: DDM-MYYXXXX | Le règlement permet à la banque de créer un identifiant unique - aucune action n'est requise de votre part | |
| EE | Estonie | Code d'identification personnel estonien (Isikukood) | Si vous ne fournissez pas l'identifiant indiqué en priorité 1, vous ne pourrez peut-être pas exécuter de transactions avec nous | |

| Code de pays ISO | Nationalité | Priorité 1 | Priorité 2 | Priorité 3 |
|------------------|---------------|--|--|---|
| ES | Espagne | Numéro d'identification fiscale (Código de identificación fiscal) | Si vous ne fournissez pas l'identifiant indiqué en priorité 1, vous ne pourrez peut-être pas exécuter de transactions avec nous | |
| FI | Finlande | Code d'identité personnel | Le règlement permet à la banque de créer un identifiant unique - aucune action n'est requise de votre part | |
| FR | France | Le règlement permet à la banque de créer un identifiant unique - aucune action n'est requise de votre part | | |
| GR | Grèce | Code à 10 chiffres d'enregistrement dans le système de titres dématérialisés (DSS) | Le règlement permet à la banque de créer un identifiant unique - aucune action n'est requise de votre part | |
| HR | Croatie | Numéro d'identification personnel (OIB – Osobni identifikacijski broj) | Le règlement permet à la banque de créer un identifiant unique - aucune action n'est requise de votre part | |
| HU | Hongrie | Le règlement permet à la banque de créer un identifiant unique - aucune action n'est requise de votre part | | |
| IE | Irlande | Le règlement permet à la banque de créer un identifiant unique - aucune action n'est requise de votre part | | |
| IS | Islande | Code d'identité personnel (Kennitala) | Si vous ne fournissez pas l'identifiant indiqué en priorité 1, vous ne pourrez peut-être pas exécuter de transactions avec nous | |
| IT | Italie | Numéro fiscal (codice fiscale) | Si vous ne fournissez pas l'identifiant indiqué en priorité 1, vous ne pourrez peut-être pas exécuter de transactions avec nous | |
| LI | Liechtenstein | Numéro de passeport national | Numéro de carte nationale d'identité | Le règlement permet à la banque de créer un identifiant unique - aucune action n'est requise de votre part |
| LT | Lituanie | Code personnel (Asmens kodas) | Numéro de passeport national | Le règlement permet à la banque de créer un identifiant unique - aucune action n'est requise de votre part |
| LU | Luxembourg | Le règlement permet à la banque de créer un identifiant unique - aucune action n'est requise de votre part | | |
| LV | Lettonie | Code personnel (Personas kods) | Le règlement permet à la banque de créer un identifiant unique - aucune action n'est requise de votre part | |
| MT | Malte | Numéro d'identification national | Numéro de passeport national | Si vous ne fournissez pas l'identifiant indiqué en priorité 1 ou 2, vous ne pourrez peut-être pas exécuter de transactions avec nous |
| NL | Pays-Bas | Numéro de passeport national | Numéro de carte nationale d'identité | Le règlement permet à la banque de créer un identifiant unique - aucune action n'est requise de votre part |
| NO | Norvège | Numéro d'identité à 11 chiffres (Foed-selsnummer) | Le règlement permet à la banque de créer un identifiant unique - aucune action n'est requise de votre part | |
| PL | Pologne | Numéro d'identification national (PESEL) | Numéro fiscal (Numer identyfikacji podatkowej) | Si vous ne fournissez pas l'identifiant indiqué en priorité 1 ou 2, vous ne pourrez peut-être pas exécuter de transactions avec nous |

| Code de pays ISO | Nationalité | Priorité 1 | Priorité 2 | Priorité 3 |
|------------------|-------------|---|--|--|
| PT | Portugal | Numéro fiscal (Número de Identificação Fiscal) | Numéro de passeport national | Le règlement permet à la banque de créer un identifiant unique - aucune action n'est requise de votre part |
| RO | Roumanie | Numéro d'identification national (Cod Numeric Personal) | Numéro de passeport national | Le règlement permet à la banque de créer un identifiant unique - aucune action n'est requise de votre part |
| SE | Suède | Numéro d'identité personnel | Le règlement permet à la banque de créer un identifiant unique - aucune action n'est requise de votre part | |
| SI | Slovénie | Numéro d'identification personnel | Le règlement permet à la banque de créer un identifiant unique - aucune action n'est requise de votre part | |
| SK | Slovaquie | Numéro personnel | Numéro de passeport national | Le règlement permet à la banque de créer un identifiant unique - aucune action n'est requise de votre part |



Les informations et les opinions exprimées dans le présent document reflètent celles du Credit Suisse au moment de la rédaction et sont sujettes à modification à tout moment sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables. Le CS ne fournit aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité de ces informations et décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Les informations fournies dans le présent document sont réservées au seul usage de son destinataire. Il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ces informations ou une copie de celles-ci aux Etats-Unis ou de les remettre à une personne US (au sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933, dans sa version amendée). La reproduction intégrale ou partielle du présent document sans l'accord écrit du CS est interdite. Copyright © 2019 Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales. Tous droits réservés.